



ASSIGNATION EN JUSTICE BON DE VISITE / VENDEURS

Par sarahdelavita, le 22/02/2012 à 19:03

Bonsoir ,

Je suis assignée en justice par les vendeurs de l' appartement que j ' ai acheté . J' ai dû prendre un avocat .

En effet , les vendeurs avaient contracté un mandat non exclusif avec une agence . Cette agence m' a fais signé un bon de visite au sein même de l' agence (pas un mandat de recherche) . Je n' ai pas donné suite à cette visite . J' ai acheté cet appartement quelque mois plus tard direct propriétaires (il n' était plus sous contrat avec l' agence) . Les propriétaires étaient parfaitement au courant de la situation et ont négociés avec moi en me stipulant ne plus être sous contrat .

L' agence se retourne à ce jour contre eux et eux se retourne contre moi .

Le contrat sans exclusivité à été signé entre eux et l' agence .

Pouvez vous me conseiller et m' aiguiller sur les risques , des conseils etc .Je trouve absolument injuste que les propriétaires se retournent contre moi !

Merci de votre aide

***Que mentionne/stipule le bon de visite à ce propos ? (acquisition directe postérieure)
L ' habituel délai de 8 mois ?***